

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Sécurité routière : quelle stratégie pour limiter les accidents ?

FACE à la série noire qui endeuille les familles ces derniers temps sur la route nationale, des mesures urgentes s'imposent. Les ministères des Travaux publics, des Transports et de la Défense nationale sont ici interpellés pour faire cesser le stress qu'occasionnent désormais les voyages par voie terrestre.

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

25 juillet 2022, Mbouna-neville (Woleu-Ntem) : 5 morts ; 28 juillet, PK 68 (Estuaire) : 2 morts ; 7 août, Ebel-Alembe (Moyen-Ogooué) : 6 morts. Et que savons-nous encore ?

Autant d'accidents de la circulation qui ont endeuillé de nombreuses familles en l'espace de quelques jours seulement. Une quinzaine de morts sur-le-champ. Combien sont-ils encore dans les hôpitaux ? Combien sont devenus infirmes ? Dans tous les cas et quoique l'on dise, c'en est trop pour un pays d'à peine deux millions d'habitants. Puisque les causes de tous ces sinistres n'ont toujours pas été traitées, ce n'est pas paraître oiseau de mauvais augure que d'affirmer ici que l'on n'est pas sorti de l'auberge. D'où la nécessaire interpellation du gouvernement dont le silence face à tous ces drames soulève bien des questions dans l'opinion.

Mais au-delà d'une certaine compassion envers les parents des victimes à laquelle l'on aurait

Mais comment prévenir les accidents de la route lorsque l'état mécanique des véhicules et le type de chargement, par exemple, sont ouvertement relégués à l'arrière-plan au profit du "salut au képi" ? Pourquoi la Direction générale de la Sécurité routière, dont la présence sur le terrain reste discrète à l'intérieur du pays, ne mettrait-elle pas en place un mécanisme de surveillance des zones accidentogènes dans les différents tronçons, pour mieux y réguler la vitesse ?



Il est urgent que les pouvoirs publics prennent des dispositions pour stopper ou limiter le phénomène des accidents de la route.

pu s'attendre de la part des dirigeants, il y a nécessité aujourd'hui de prendre des mesures urgentes pour sécuriser les voyageurs et autres usagers de la route. Le mauvais état de celle-ci, surtout à l'intérieur du pays, constitue l'une des causes majeures des accidents. D'autant qu'en plus d'être sérieusement abîmées, ces voies de communication ressemblent pour beaucoup à des pistes d'éléphants à cause des hautes herbes qui prennent leurs racines sur les accotements. Réduisant ainsi le champ de vision des conducteurs, notamment au niveau des virages. Souffrant d'un manque criant d'ensoleillement, plusieurs routes de l'arrière-pays sont ainsi devenues des abattoirs. L'on se souvient pourtant qu'il y a quelques années, des opérations d'ensoleillement y étaient régulièrement menées sous le contrôle bienveillant et l'encadrement du ministère des Travaux publics. Qu'a-t-on alors fait de cette initiative salutaire ? Qui a intérêt à la mettre en parenthèses ? Pourquoi et au nom de quoi a-t-on coutume sous nos cieux d'abandonner des initiatives positives qui marchent ?

Le parc automobile a été multi-

plié par dix dans notre pays en moins d'une décennie. Le réseau routier national n'a pas suivi cette évolution. De plus, il ne répond aux exigences du moment. Tout simplement parce qu'il est devenu trop étroit. En un mot, il ne correspond plus au volume du trafic actuel qui a considérablement augmenté. Le ministère des Travaux publics pense-t-il à le densifier et à son élargissement ? Le ministère des Transports et celui de la Défense nationale devraient également se sentir concernés par les sinistres enregistrés quotidiennement sur la route. Tant ils sont censés jouer un rôle très important dans le contrôle et la sécurité routière. Mais comment prévenir les accidents de la route lorsque l'état mécanique des véhicules et le type de chargement, par exemple, sont ouvertement ignorés, sinon complètement abandonnés au profit du "salut au képi" ? Pourquoi la direction générale de la Sécurité routière, dont la présence sur le terrain reste discrète à l'intérieur du pays, ne mettrait-elle pas en place un mécanisme de surveillance des zones accidentogènes sur les différents tronçons, pour y mieux réguler la vitesse ?

L'urgence des mesures à court terme

CNB
Libreville/Gabon

AVEC la multiplication des accidents de la route enregistrés ces dernières semaines, la Direction générale de la sécurité routière (DGSR) pourrait prendre un certain nombre de dispositions pour mieux réguler la circulation sur les tronçons réputés dangereux. Au lieu de se limiter à une simple sensibilisation des responsables des agences de voyages, comme si ces structures étaient les seules à l'origine des sinistres. À ce titre, une identification des zones noires sur la route nationale ne serait pas de trop. Avant d'y implanter des panneaux de signalisation limitant la vitesse et, pour-

quoi pas, ériger des postes de contrôle routier. Ensuite, mener une véritable campagne de sensibilisation de tous les automobilistes. En même temps, infliger des amendes à tous les conducteurs rebelles. La DGSR pourrait aussi procéder, conjointement avec la gendarmerie, à une opération de vérification et d'authentification des permis de conduire. Tant nombreux sur la route sont détenteurs de documents obtenus par des voies illicites, sans la moindre notion du Code de la route. En fait, le trafic des permis de conduire constitue, en plus de l'indiscipline qui caractérise certains automobilistes parfois en état d'ivresse, l'une des causes des accidents de la circulation.